

Modification de la norme NFC 15-100 :
appel à la mobilisation

Ne revenons pas 15 ans en arrière !

Le S2I Courant Faible se mobilise contre le décret de loi prévoyant la modification de la norme 15-100. Un décret qui nuit au confort des utilisateurs ainsi qu'à la santé des métiers du courant faible, en plus de constituer une véritable aberration technologique.

Que prévoit ce décret :

La norme de câblage NFC 15-100, serait modifiée pour rendre optionnelle l'installation des prises RJ45, également appelées « confort de l'habitat », et des réseaux « Voix- Données – Images » l'intérieur des logements neufs. Seules les Prises RJ45 aux normes dites "de sécurité" resteront obligatoires. Et ce dans le but de réaliser des économies en ne prévoyant le câblage qu'au minima des normes de sécurité et au détriment du confort de l'habitat et du développement du numérique en France.

Un véritable retour en arrière :

Imposées en 2003 pour tous les logements neufs, les normes NF C 15-100 et UTE C 90-483 garantissent leur compatibilité avec les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Et ce par l'installation de prises de communication RJ45 dans toutes les pièces. Cette manière de câbler correspond à l'évolution de nos modes de vie. L'utilisation des technologies connectées est en constante croissance : multiplications des écrans reliés à internet, Tv HD, télétravail, télésurveillance,

domotisation des foyers ou encore toutes les solutions de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Autant de fonctionnalités qui nécessitent un câblage informatique. L'abandon de cette norme constituerait un retour en arrière, l'avant 2003. Avec des conséquences déterminantes sur la performance des installations domotiques et connectées.

Une aberration technologique :

Techniquement parlant, il est faux de considérer le Wi-Fi ou courant porteur comme pouvant remplacer le câblage en VDI. D'une part en considérant la puissance de débit, la sobriété énergétique, mais également en termes de fiabilité et de sécurité. Ce dernier point concerne notamment les dangers pour la santé d'une exposition aux ondes Wi-Fi.

Des économies illusoires :

Si l'utilisateur final, les particuliers mais aussi les collectivités et établissements publics seraient lésés, il s'agirait également d'un coup porté à l'ensemble des métiers du courant faible : électriciens, domoticiens, professionnels du numérique.



Affaiblir un marché signifie perte d'emplois et baisse du chiffre d'affaire des entreprises. Cela ne peut, à terme, générer des économies comme le prévoit le gouvernement.

Le réseau VDI pourrait encore gagner en rentabilité si l'on éradiquait les défauts de câblage, et que les opérateurs étaient mieux renseignés sur ses avantages. Autant d'idées qui permettraient, elles, de réelles économies.

Vers une mobilisation commune :

Le S2ICF s'associe à ses partenaires, les industriels, les syndicats et autres organismes professionnels tels que F.F.D, Objectif Fibre, AFNOR, IDFO-Habitat, pour porter à l'unisson la voix des acteurs du courant faible. Une réflexion est en cours pour la création d'un collectif de défense de la norme NFC 15-100. Par ailleurs toutes les initiatives individuelles sont à encourager, l'adresse de courrier au gouvernement par exemple. Retrouvez plus de renseignements ainsi que la lettre adressée au Premier Ministre par le S2ICF sur le site internet www.s2icf.fr

Les coordonnées du syndicat

S2I Courant Faible
1, place Uranie
94345 Joinville-le-Pont Cedex
Tél. : 06 58 18 71 58 - Fax : 01 43 97 32 79
contact@s2icf.fr - www.s2icf.fr



Exemple type d'un logement de 4 pièces en conformité de la C 15 100.

